

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 4 avril 2016 à 18h00, à la Mairie

.....

### Étaient présents :

Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Alain BERTRAND, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Cécile CARON, Jean-Pierre ARP, Leslie KOOLMAN, Pierre SURAULT, Christophe DUDOGNON, Jérôme CERISIER

### Excusés : Betty VIELLA

Betty VIELLA a donné un pouvoir à Gisèle JEAN

### Absents :

Sébastien GUILLEMAIN, Grégory BAL

Secrétaire de séance : Jérôme CERISIER

Date d'envoi des convocations : **23 mars 2016.**

### Ordre du jour :

- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Délégations : modifications
- ✓ Projet Val de Vienne Sensation
- ✓ Demandes de subventions au Conseil Départemental (aire de loisirs et camping + bâtiments communaux)
- ✓ Délibération Eaux de Vienne : eaux pluviales
- ✓ Informations et questions diverses

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2016 à 18 h 00 est approuvé, avec une abstention.**

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de retirer un point à l'ordre du jour :

- ✓ Projet Val de Vienne Sensation

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ Retrait de la délibération 8/2016
- ✓ Post enquête publique
- ✓ Demande de subvention à la CCM pour les kayakistes
- ✓ Festival d'été
- ✓ Devis assainissement non-collectif à Château-Gaillard
- ✓ Don d'ordinateurs par l'Université et le Rectorat d'Orléans Tours .

*Accord du conseil à l'unanimité*

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente au Conseil les demandes de subventions émanant d'associations.

Les subventions ne sont examinées que sur demande et sous condition de fournir un budget.

Dans son budget primitif la commune a du réduire de 3000 euros la part consacrée aux subventions du fait des restrictions budgétaires. Le choix fait par la municipalité est de répondre aux demandes des associations locales, celles de Queaux, ou ayant une utilité directe pour les habitants de la commune en priorité.

L'association des Anciens Combattants	Queaux	100 €
Club de l'amitié	Queaux	100 €
MJC	L'Isle-Jourdain	3493.51€
ADMR	2 place d'Armes, 86150 L'Isle-Jourdain	1200 €
Le Collectif alimentaire du canton de l'Isle-Jourdain	4 avenue Jean Augry, 86150 L'Isle-Jourdain	100 €
Comite des fêtes de L'Isle-Jourdain	86150 L'Isle Jourdain	220 €
Association 147	Le Pont, 86410 Lhommaizé	25 €
Le Réseau d'Ecoles Rurales Vienne Gartempe	Ecole Publique, 86150 Millac	500 €
Ecomusée du Montmorillonnais	4 rue des Augustins 86500 Montmorillon	280 €
Secours catholique	80 bd de L. Tassigny 86000 Poitiers	50 €
Ligue contre le Cancer	46 rue des Champs Balais 86000 Poitiers	50 €
Les Croqueurs de pommes	21 rue des Ecoles, 86580 Biard	50 €
l'Association française des sclérosés en plaque	rue Benjamin Franklin, 31140 Launaguet	50 €

A noter que désormais le financement de l'Office du Tourisme est assuré par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des subventions

## **MODIFICATION DE DELEGATIONS**

Suite à la démission de Monsieur Jérôme CERISIER, il convient d'annuler certaines délégations et de procéder au remplacement de M. CERISIER :

Eaux de Vienne-Siveer : Gisèle JEAN , titulaire  
Alain BERTRAND, suppléant

Syndicat Mixte Vienne Services et ATD : Noëlle DI ROSA , titulaire  
Gisèle JEAN , suppléante

CCM : Gisèle JEAN, titulaire  
Didier NIQUET, suppléant

SIAEP : Gisèle JEAN et Christophe DUDOGNON, titulaire,  
Lesley KOOLMAN et Noëlle DI ROSA, suppléantes

SIMER : Jérôme CERISIER, titulaire  
Jean-Pierre ARP, suppléant

Document Unique,  
risques professionnels Brigitte BONDUELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des modifications

A propos d'Eaux de Vienne, le Maire informe le conseil des nouvelles mesures et sanctions prises par le syndicat EAUX de VIENNE envers les habitants concernés par l'assainissement non collectif qui n'aurait pas mis aux normes leur installation. Une information sera faite prochainement auprès de la population concernée dans le bulletin municipal.

### **MANIFESTATIONS CULTURELLES 3ème FESTIVAL D'ETE**

Afin de promouvoir les activités culturelles de l'été pour les habitants de Queaux, du Sud-Vienne et des touristes, la municipalité et les associations organisent en juillet et août le 3ème festival de spectacles vivants et des expositions.

Les artistes sont tous de la Région Poitou-Charentes.

Charges du Festival :

Prestations de services	5070 €
Achats matières et fournitures	2000 €
location	400 €
assurance	200 €
Publicité et publication	1000 €
Impôts et taxes	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>11220 €</b>

Dont cachets des groupes musicaux :

Groupe "Stany"	400 €
Groupe Shroud	200 €
Groupe "Dos Gringos"	715 €
Groupe "Kodama"	400 €
Groupe "Las gabachas de la cumbia"	2500 €
Groupe "Jazen Paz Experiment"	400 €

Dont postes de dépenses :

SACEM, SADC	300 €
Défraiement (transports, hébergements, repas) des artistes et techniciens	1200 €
Frais de mise en œuvre des préconisations du guide des éco-manifestations	500 €

Rémunérations ou contrats de prestations artistiques	5070 €
Coûts techniques dont cachets et rémunération des techniciens	2300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet
- demande une aide financière pour ces manifestations auprès de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Départemental

#### *Délibération*

### **RETRAIT DE LA DELIBERATION 8/2016**

Vu la délibération 8/2016 en date du 18 janvier 2016 dans laquelle le conseil municipal proposait de faire une convention d'échange de chemin à la Blondelle,

Vu la demande de la Préfète de la Vienne en date du 29 mars 2016 de retirer cette délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le retrait de cette délibération

#### *Accord du conseil à l'unanimité*

#### *Délibération*

Si nécessaire, il pourra être envisagé à l'avenir de procéder à un déclassement de ce chemin après enquête publique.

### **POST-ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire rappelle que par délibérations 7/2016 et 9/2016 puis 14/2016 du 15 février 2016, a été demandé le Classement et déclassement de la voirie communale.

Une enquête publique préalable à ce classement et déclassement a été effectuée du 14 mars 2016 au 29 mars 2016.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur,

- décide le nouveau classement de la voirie communale.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant, pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces.

#### *Accord du conseil à l'unanimité*

#### *Délibération*

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS SANITAIRES KAYAKISTES**

Afin d'améliorer l'accueil des kayakistes, la commune fait des travaux à l'entrée de l'aire de loisirs. Ces installations seront complétées par des travaux de voirie visant à permettre aux véhicules de MKK de reprendre les canoës en toute sécurité.

### **installation de sanitaires, douches :**

- plomberie : ets Blondel : 4818.85 € HT

- Menuiserie : ets Brunet : 4897.50 € HT

soit un total de : 9 716.35 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet

- demande une aide financière sur un fonds de concours pour ces travaux auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

### ***Délibération***

## **EAUX PLUVIALES**

Vu la délibération 8 du 14 décembre 2015 du Comité du Syndicat mixte "Eaux de Vienne -Siveer" ayant pour objet la collecte unitaire en assainissement collectif des comités locaux et la contribution du budget général des communes au budget de l'assainissement d'Eaux de Vienne - Siveer au titre des eaux pluviales,

Vu l'article L2224-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose au conseil municipal que le financement du service d'assainissement d'Eaux de Vienne - Siveer assuré par la redevance assainissement pesant sur l'utilisateur, ne concerne que la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Les charges relatives à ces mêmes opérations pour le service public administratif des eaux pluviales doivent être imputées au budget général de la collectivité et couvertes par les ressources fiscales de celle-ci.

Pour la commune de Queaux la participation financière s'élève à 7980 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver le principe de versement d'une contribution du budget principal de la commune au compte analytique du budget d'assainissement d'Eaux de Vienne - Siveer pour un montant de 7980 €

- prévoit la somme correspondante au compte budgétaire

- donne tout pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant, pour procéder au paiement.

### ***Accord du conseil à l'unanimité***

### ***Délibération***

## **ASSAINISSEMENT CHATEAU-GAILLARD**

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, la commune doit procéder à la mise aux normes des toilettes de Château-Gaillard. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 60 % jusqu'à 8500 € par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Plusieurs devis ont été demandés auprès de quatre entreprises , trois ont répondu:

- SARL AUGEREAU : 11 780 € HT
- Ets Daniel GUYONNET : 13 617.92 € HT
- Ets Christophe DUDOGNON : 11 767 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de choisir l'Ets Christophe DUDOGNON pour effectuer les travaux d'assainissement
- autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais et de l'Agence de l'Eau.

*Madame le Maire informe que plusieurs réunions ont eu lieu sur ce sujet pour les habitants concernés et qu'une réunion aura lieu le mardi 5 avril avec les habitants souhaitant se regrouper pour faire faire des devis.*

*Accord du conseil à l'unanimité*

*Délibération*

## **AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS ET CAMPING**

Vu la délibération 87/2014 du 27 novembre 2014 sur évolution du projet tourisme de la commune au sein de la vallée de la Vienne.

Vu la délibération 84/2015 du 3 septembre 2015 sur l'aménagement du camping et de l'aire de loisirs,

Vu la délibération 104/2015 du 17 novembre 2015 sur le tourisme et l'étude profil de baignade,

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs (baignade, accueil) et du camping, il convient de faire des travaux. Suite à la demande du Conseil Départemental de ne déposer que trois dossiers par an, madame le Maire propose de réactualiser les dossiers déposés en 2015 sur le camping aire de loisirs.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

- la baignade (étude par l'Ets EGES) : 3 870 €
- les sanitaires (plomberie, menuiseries) : 33346 €
- réaménagement du tableau électrique (buvette, scène) : 1 978.80 €
- signalétique entrée du camping : 667.20 €

Pour un montant total de 39861 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet
- demande une aide financière pour ces travaux auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, du conseil Départemental .

Une demande avait déjà été faite auprès de la Région en 2015 et une subvention de 9800 euros accordée.

*Accord du conseil à l'unanimité*

*Délibération*

### **REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Afin de poursuivre les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, Madame le Maire propose au titre de l'année 2015, et après regroupement des dossiers de 2015 pour satisfaire à la demande du conseil départemental, les devis suivants retenus :

- cimetière : mur de réfection par l'Ets DUDOGNON : 5419 €
- salle du conseil : huisseries par l'Ets JARASSIER: : 2701 €
- boîtier électrique par l'Ets LUMELEC : 1573 €
- cours de l'école : étanchéité par l'Ets BROETTO : 2181 €
- local de la chasse : porte de service par l'Ets BRUNET : 473 €
- salle des fêtes : éclairage extérieur par l'Ets LUMELEC : 854 €
- salle des archives : porte d'entrée par l'Ets JARASSIER : 1817.25 €
- étage de la mairie + bureaux en régie : 3754.22 €
- garderie de l'école : sols et murs en régie : 5063.62 €

Pour un montant total de 23835 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet
- demande une aide financière pour ces travaux auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, du Conseil Départemental.

Il est à noter qu'une part importante des travaux dans les bâtiments communaux sont faits en régie par les employés communaux et des bénévoles. Un contrôle par un organisme agréé est demandé par la mairie avant utilisation.

*Accord du conseil à l'unanimité*

## *Délibération*

### **DONS d'ORDINATEURS à la COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que les collectivités peuvent bénéficier du déclassement de matériel de certaines administrations à condition d'en faire la demande avec un objectif précis en faveur de l'école et du périscolaire.

Cette année pour renouveler notre parc informatique pour les scolaires nous avons fait une demande de 4 postes à l'Université de Poitiers qui nous les a livrés en mars et de 10 postes au rectorat d'Orléans Tours qui nous ont été livrés début avril.

Le conseil municipal décide de remercier les administrations concernées et de le faire savoir dans le bulletin municipal. La municipalité remercie également Bernard Portère pour l'apport d'ordinateurs à la bibliothèque.

Madame le Maire rappelle que des séances gratuites de mise à jour des connaissances informatiques, faites par des bénévoles ont lieu le mardi tous les 15 jours salle du conseil pour la population dans le cadre d'échange de savoirs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe que conformément à notre **projet d'aide aux cultures bio dans le cadre de Terre saine** sur la commune et au développement d'activités économiques, nous avons souhaité mettre à disposition un terrain situé au-dessous de la station d'épuration pour y implanter une activité de maraichage.

Une entreprise est demandeuse, madame le Maire demande l'avis du conseil pour proposer la signature d'une convention avec les promoteurs de ce projet.

- Une partie des **déchets verts** entreposés derrière la recyclerie a été broyée par une entreprise. Cela représente un coût important pour la commune. La commune tient à conserver un dépôt de déchets verts mais afin de réduire les coûts de broyage, deux tas devront être faits : branches et gazon séparés. Si cette modalité n'est pas respectée, la commune devra prendre des mesures. Nous appelons les habitants à respecter cette règle, il en va des finances de la commune.

- **Ecole** : actuellement on dénombre 138 enfants susceptibles d'être inscrits dans les écoles du RPI, sans compter les enfants de 2 et 3 ans, pour la rentrée scolaire 2016-2017 ce qui permettrait la création d'une nouvelle classe à Queaux. Pour obtenir cette ouverture de classe, il sera nécessaire que les parents et la population se mobilisent.

Les journées portes-ouvertes sont le 28 mai. Débats sur les écoles et collèges ruraux l'après-midi à Queaux.

**Fin du conseil à 20h30**

**Prochain conseil le 9 mai 2016 à 18h**